



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	22	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	22	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

21 Juin 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Lundi 27 Juin à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le **21 Juin 2022**.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. Jean-Philippe NOËL (18h20) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON (18h14) - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO..... (19)

REPRÉSENTÉS : Mme Jocelyne MOCKA - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Rémi DUFLO..... (03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Jacques ANSELME - M. Alain SARREAU - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE..... (07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Valérie ARICIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20220627_53

RETRAIT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-9 ;
- VU le Budget Primitif 2022 approuvé en Conseil Municipal du 13 avril 2022 ;
- VU le courrier du Préfet datant du 12 mai 2022, informant de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes du Budget Primitif selon les dispositions de l'article L.1612-5 ;
- VU la demande de retrait du Budget Supplémentaire 2022 formulée par le Préfet en date du 14 juin 2022 ;
- **CONSIDERANT** que le Budget Supplémentaire 2022 a été approuvé en Conseil Municipal du 24 mai 2022 et qu'à cette date, les pouvoirs de l'assemblée délibérante en



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

matière budgétaire sont suspendus suite à la saisine du Préfet, jusqu'au terme de la procédure engagée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A L'UNANIMITE,

Article 2 :

D'ANNULER toutes les inscriptions budgétaires figurant au Budget Supplémentaire 2022 de la Commune de Trois-Rivières.

Article 2 :

Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services et le Directeur des Affaires Financières sont chargés d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 27 Juin 2022.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »*

Pour extrait certifié conforme,
P/Le Maire empêché,
Le Maire Adjoint faisant fonction



Jocelyne MOCKA-RENIER